

CY Cergy Paris Université : un centre d'employabilité francophone pour renforcer l'entrepreneuriat

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°386195 - Publié le 11/03/2025 à 17:58

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 14/03/2025 à 08:49



Sandrine le Dû, VP adjointe entrepreneuriat, directrice CY Entreprendre et Driss Sayah -

« Le CEF (centre d'employabilité francophone) de Gennevilliers est particulier car il a une vocation internationale et se concentre sur l'entrepreneuriat. C'est le premier CEF en Europe occidentale et en France [sur les 70 dans le monde]. Nous avons lancé ce centre en partenariat avec CY (Cergy Paris Université) Cergy Paris Université pour répondre aux besoins spécifiques de cette région », déclare Driss Sayah, conseiller innovation et partenariat au cabinet du recteur de l'AUF (Agence universitaire de la francophonie), à News Tank, le 01/03/2025.

Il s'exprime aux côtés de Sandrine Le Dû, VP (Vice-président(e)) adjointe entrepreneuriat de CY Cergy Paris Université, directrice de CY Entreprendre, sur ce nouveau centre d'accompagnement pour les étudiants entrepreneurs, inauguré le 30/05/2024 dans les locaux de l'université.

Ce centre veut « offrir aux étudiants francophones un lieu pour tester et développer leurs concepts et technologies. Il permettra aux étudiants de tester leurs projets dans d'autres pays francophones, en particulier en Afrique. Les étudiants de tous niveaux et disciplines, qu'ils soient en arts, mathématiques ou ingénierie, seront accompagnés jusqu'à la phase d'incubation », précise CY Cergy Paris Université.

Le dispositif est accessible à tous les étudiants de l'université souhaitant s'engager dans une démarche entrepreneuriale. Cela poursuit la démarche de l'université, qui « à travers sa direction de l'entrepreneuriat, CY Entreprendre, porte le dispositif Pépité (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat), un programme national pour la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat. Il est ouvert aux étudiants des 13 établissements de CY Alliance », dit Sandrine Le Dû.

« L'idée derrière le réseau des CEF est de créer des structures pilotes pour inspirer et guider d'autres établissements membres de l'AUF. Nous avons aussi mis en place un dispositif de franchise pour aider ces établissements à créer des structures similaires », ajoute Driss Sayah.

Émergence du CEF à CY Cergy Paris Université

Les CEF, des espaces pour améliorer l'employabilité et l'entrepreneuriat

« En 2021, l'AUF (Agence universitaire de la francophonie) a lancé sa stratégie quadriennale 2021-2025, basée sur une large consultation mondiale de 15 000 personnes. Parmi les enjeux majeurs identifiés, il y avait l'employabilité et l'entrepreneuriat étudiant », indique Driss Sayah.

« Nous avons décidé de créer des espaces de service, appelés CEF (centres d'employabilité francophones), pour répondre à ces besoins. Ces centres offrent des services dans quatre domaines :

- l'insertion professionnelle,
- les formations complémentaires (soft skills),
- les certifications professionnelles,
- la pré-incubation entrepreneuriale.

Nous avons commencé en 2021 avec quelques centres pilotes et aujourd'hui, nous en avons 70 répartis sur quatre continents. Ces centres bénéficient du soutien des établissements-membres qui fournissent l'espace et parfois le personnel. »

Un historique de collaboration entre l'AUF et CY Cergy Paris Université

Le CEF de Gennevilliers, premier centre en Europe occidentale, témoigne d'un « historique de collaboration entre l'AUF et CYU », selon Driss Sayah. « Le site de Gennevilliers héberge une partie de notre direction du numérique depuis plusieurs années, ce qui a créé un lien solide. Cette collaboration est une extension naturelle de cette relation. »

Alors que ce centre s'adresse à tous les étudiants pour les sensibiliser à l'entrepreneuriat, Sandrine Le Dû rappelle que son université fait partie des « neuf Pépite d'excellence. Nous avons une réelle volonté d'être ancrés sur le territoire. Nous avons cette reconnaissance d'être très tournés vers les entreprises au niveau de l'université, de pouvoir accompagner et d'être présents souvent. »

« En ce qui concerne l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat, il n'y a qu'un pas au niveau du dispositif Pépite. Nous avons tendance à faire le focus sur le fait que tout étudiant peut avoir un statut d'étudiant entrepreneur. Ce n'est pas un statut juridique, mais ils peuvent être accompagnés s'ils ont un projet pour créer ou reprendre leur entreprise ou association. »

Sandrine Le Dû déclare : « Un travail réel est fait en amont sur la valorisation des compétences entrepreneuriales. Nous faisons également de la certification de compétences, les fameux soft skills, ce qui déclenche souvent l'emploi. L'idée est de pouvoir donner toutes ces armes à nos étudiants pour s'épanouir pleinement dans leur vie professionnelle. Ce sont des valeurs communes entre l'AUF et CY Cergy Paris Université, partagées depuis de nombreuses années. »

Driss Sayah ajoute qu'il y a « un intérêt pour la francophonie » au sein de l'université. « C'est un établissement membre de l'AUF depuis très longtemps. Il y a un intérêt de CYU pour l'entrepreneuriat et l'international. Ce n'est pas du tout une anomalie qu'ils soient orientés sur l'international et l'entrepreneuriat, avec un intérêt pour l'espace francophone. »

Un espace de travail et de réseautage, avec des animations et des rencontres

« Le CEF est un espace de travail convivial où les étudiants peuvent se retrouver pour travailler ensemble, avec tous les équipements nécessaires. Il y a un responsable qui met en place une programmation d'ateliers, de formations et de certifications. »

« C'est un espace de travail, de réseautage, qui propose également des animations et des rencontres avec des professionnels sur des thématiques variées comme la gestion de projet, le financement, le crowdfunding, etc. En 2025, nous proposerons probablement des bourses de mobilité pour des courtes explorations dans l'espace francophone pour les étudiants de CYU », indique Driss Sayah.

Sandrine Le Dû ajoute :

« Nos étudiants, qui sont répartis dans 13 établissements de l'ouest parisien, bénéficient d'un tiers-lieu supplémentaire pour travailler et échanger. Nous proposons des webinaires, des ateliers de codéveloppement, et des ateliers de co-branding pour des problématiques comme la propriété intellectuelle, le business plan, la stratégie marketing, etc. Le lieu est propice aux échanges avec des outils modernes et une pédagogie innovatrice. »

La VP adjointe rappelle que le dispositif pépite permet ainsi aux étudiants d'accéder à des ressources, des entretiens individuels et collectifs, un lieu comme la Turbine, un incubateur pépinière et hôtel d'entreprise.

Le financement du CEF est partagé entre l'AUF et CY Paris Université. « L'AUF a mis 40 000€ pour le démarrage et CY finance également une partie des frais de fonctionnement, personnel et de mise à disposition des locaux. Le budget est évolutif en fonction des besoins et des opportunités », dit Driss Sayah.

Sensibiliser 100 % des étudiants à l'entrepreneuriat

« Nous n'avons pas d'objectif chiffré de fréquentation. Nous voulons surtout répondre à la demande des responsables des CEF avec un catalogue de formation et devenir un hub de l'entrepreneuriat », dit Sandrine Le Dû.

« Le but est de former et accompagner les étudiants avec une approche de qualité. Nous espérons toucher 100 % des étudiants dans le supérieur pour les sensibiliser à l'entrepreneuriat, ce qui représente 45 000 étudiants de l'alliance CYU. »

« Pour les formations de masse en ligne, nous touchons des centaines d'étudiants à chaque fois. Pour les sessions en présentiel, ce sont des dizaines d'étudiants », ajoute Driss Sayah.

« L'entrepreneuriat demande un accompagnement plus individuel ou en petits groupes. En 2023, nous avons atteint 116 000 bénéficiaires avec 3 400 actions. Notre objectif n'est pas de faire plus mais de faire mieux, avec un suivi de l'impact et de l'efficacité pour améliorer notre accompagnement. »

© News Tank Éducation & Recherche - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »